"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 décembre 2022, à 20h31, au 309 de la 4ème Avenue, à Saint-Paul-de-Montminy, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay et Jean-François Mayrand ainsi que madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1- Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

2022-12-19-03-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR
1 : Ouverture de la séance
2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
3 : Période de questions sur le fonctionnement
4 : Affectation d'un solde disponible sur un règlement d'emprunt
5 : Levée de la séance

3- Période de questions sur le fonctionnement
Monsieur le maire rappelle les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil.

2022-12-19-03-02 : AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE SUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un surplus de financement de 22,910.00 $ pour la mise aux normes de l'eau potable, solde à être utilisé lors du refinancement des emprunts de ce secteur d'activité;

CONSIDÉRANT QU' au cours de l'année 2021, la municipalité a procédé au remboursement de prêts (mise aux normes et la 13ème Rue) d'un montant permettant d'utiliser ce surplus de financement;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'affecter la somme de 22,910.00 $ disponible en surplus de financement pour la mise aux normes de l'eau potable au remboursement des emprunts de la mise aux normes de l'eau potable et de la 13ème Rue effectué en 2021.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-12-19-01-05 : LEVÉE DE LA SÉANCE
Considérant que les points de l'ordre du jour étant épuisés et qu'il n'y a pas de question, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de lever la séance à 19h35.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire

*Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

*Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 19 décembre 2022 (20h31).

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023.